

Image not found or type unknown



Garde alternée des enfants

Par **Matthieu T**, le **19/08/2010 à 12:03**

Bonjour,rnrnPar quels moyens peut-on valider une garde alternée décidée à l'amiable pour qu'elle est de la valeur au yeux de la justice, si par la suite il y a changement d'attitude d'un des deux parents? Mes enfants ont 3 et 5 ans, moi et ma femme ne sont pas mariés.rnrnMerci.rnrnCordialement.

Par **cloclo7**, le **19/08/2010 à 12:59**

en passant devant le jaf

Par **mimi493**, le **19/08/2010 à 14:41**

Le fait d'être marié ou non, ne change absolument rien, en supposant, bien évidemment, que vous avez l'autorité parentale conjointe (sans décision de justice sur le sujet, ça suppose que vous avez reconnu vos enfants avant qu'ils aient un an)rnrnIl ne suffit pas d'être d'accord pour une résidence alternée pour que le JAF la valide. Il faut qu'elle soit conforme à l'intérêt des enfants (notamment habiter proche l'un de l'autre pour assurer la continuité de la vie scolaire, affective et sociale des enfants qu'ils soient chez l'un ou chez l'autre) et que les parents soient aptes à ça.rnrnIl faut simplement faire une requête conjointe (sur papier libre "nous sollicitons une audience devant le juge des affaires familiales afin de statuer sur la résidence des enfants (prénoms, noms des enfants, date de naissance) que vous souhaitons alternée, une semaine sur deux, bla bla bla". Vous signez tous les deux, mettez vos noms/prénoms, adresse de chacun. Le tout au au secrétariat greffe du tribunal de grande instance du ressort du domicile

des enfants en LRAR. Vous pouvez leur téléphoner avant (certains ont un formulaire téléchargeable avec la liste des pièces à fournir etc.)

Un jugement sur la résidence des enfants peut toujours être remis en cause : il suffit qu'un des parents fasse une requête en modification.

A noter qu'on s'aperçoit avec le recul, que dans beaucoup de cas, la résidence alternée est nuisible au développement des enfants. Plus ils sont jeunes, plus ça risque d'avoir des conséquences néfastes. L'intérêt des enfants doit primer sur celui des parents "c'est mon gosse, j'exige de l'avoir autant que toi". C'est du même tonneau que ceux qui estiment "avoir le droit à l'enfant".

Sans compter que souvent ça se passe bien, tant que le père n'a pas une autre femme à la maison ...

Avec des parents qui s'entendent au point de pouvoir faire une résidence alternée, il y a d'autres moyens bien mieux pour les enfants et acceptables pour les parents.

Par **pepette12000**, le **03/09/2010** à **19:50**

bonjour

Pour mes 3 enfants j'étais en garde alternée. beaucoup de souci quand je les récupérer à la sortie de l'école, malade, notes en baisse, fatigues générales et j'en passe et bout de quelques temps. mon aînée a fait une mega crise d'angoisse et a dit au bout de x temps je veux une garde fixe chez maman. demander à un enfant où il habite il vous dit j'ai pas d'adresse un coup chez un un coup chez l'autre c'est pas l'idéal. mon avis étant passer par là croyez moi. Réfléchissez car se sont les enfants qui souffrent. faites une garde fixe chez vous et proposer à l'adversaire de le voir plus souvent ou autre Bon courage